

20 jan 2012 -14:55

Appartient à Conseil des ministres du 20 janvier 2012

Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire

Convention pour la constitution d'un laboratoire national de référence pour les organismes génétiquement modifiés

Convention pour la constitution d'un laboratoire national de référence pour les organismes génétiquement modifiés

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur la conclusion d'une convention générale par l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) avec l'Institut scientifique de santé publique (WIV-ISP), l'*Instituut voor landbouw- en visserijonderzoek* (EV ILVO) et le Centre wallon de recherches agronomiques (CRA-W).

Cette convention, proposée par la ministre de l'Agriculture Sabine Laruelle, a pour objectif de constituer un laboratoire national de référence pour les organismes génétiquement modifiés (OGM). Le laboratoire est légalement constitué par un consortium des trois laboratoires WIV-ISP, EV ILVO et CRA-W.

La convention définit les tâches que l'AFSCA délègue aux laboratoires agréés. Elle est valable pour une durée de cinq ans et est résiliable.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture
Avenue de la Toison d'or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 250 03 03
<http://www.sabinelaruelle.be>